

L'an deux mille vingt-six le 23 avril à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lézan régulièrement convoqué, le 13/04/2026, en session ordinaire, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de M. Philippe TALAGRAND, Maire.

Ordre du Jour :

- **Présentation des nouveaux membres du conseil**
- **Election du vice-président**
- **Désignation des membres de la commission permanente**
- **Discussion autour du règlement et des missions facultatives**
- **Vote du CFU**
- **Vote du budget**
- **Création d'une régie de recettes**
- **Informations et questions diverses**

Sous la Présidence : Philippe TALAGRAND,

Présents : Ms.Mmes, Mélodie ALZAPIEDI, Lysiane AUDEMARD, Murielle BAZOUIN, Anne-Lise BILLANGE, Chantal BILLANGE, Sylvie CARRASCO, Amélie COULLET, Myriam DURAND, Colette GUIOT, Annie LINSSOLAS, Alain PONTIER, Cécile RAUCOULES, Annie TEMPIER

Excusé(es) : Brigitte FRAISSE, Bruno FRAISSE, Sofy VERGNON
Secrétaire : Cécile RAUCOULES

La séance est ouverte à 18 h30

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé.

Présentation des nouveaux membres du conseil

M. Philippe TALAGRAND, Maire de Lézan préside de droit le Conseil d'Administration du CCAS composé à parité de huit membres élus au sein du Conseil Municipal (Délibération N°D014-210326) et huit membres nommés par arrêté municipal n°A32 090426 et issus de la société civile. Monsieur le Président procède donc à l'installation des nouveaux membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Membres élus :

Annie TEMPIER
Mélodie ALZAPIEDI
Murielle BAZOUIN
Anne-Lise BILLANGE
Amélie COULLET
Bruno FRAISSE

Cécile RAUCOULES
Alain PONTIER

Membres nommés :

Sofy VERGNON
Colette GUIOT
Annie LINSSOLAS
Brigitte FRAISSE
Lisyane AUDEMARD
Chantal BILLANGE
Sylvie CARRASCO
Myriam DURAND

M. Philippe TALAGRAND invite chacun des membres du conseil à un tour de table afin de se présenter.

Délibération n° 01-2026 : Election du vice-président

Conformément aux dispositions de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration a la possibilité de désigner un(e) vice-président(e) en son sein.

Il précise que les membres sont désignés par vote à bulletin secret mais que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à celui-ci (article L. 2121-21 CGCT).

Après appel à candidature Mme Annie TEMPIER se déclare candidate.

Monsieur le Maire propose un vote à main levée, la proposition est accordée à l'unanimité.

Le conseil décide par :

14	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION(S)

D'élire comme Vice- Présidente Mme Annie TEMPIER.

Délibération n° 02-2026 : Désignation des membres de la commission permanente

M. le Maire expose aux membres du CCAS qu'il convient de mettre en place une commission permanente dont la mission est de se réunir pour statuer sur des demandes sociales urgentes.

Cette commission restreinte est composée du Président du CCAS assisté par six membres choisis parmi les administrateurs élus au sein du Conseil Municipal.

Conformément à l'article R123.19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la présidence est assurée par Monsieur Philippe TALAGRAND, Maire.

Il précise que les membres sont désignés par vote à bulletin secret mais que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à celui-ci (article L. 2121-21 CGCT).

Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Elus des conseillers municipaux :

trois membres outre le Maire Philippe TALAGRAND et la vice-présidente Annie TEMPIER

Mérodie ALZAPIEDI

Amélie COULLET

Cécile RAUCOULES

Elus non issus du conseil municipal : trois membres

Chantal BILLANGE

Sylvie CARRASCO

Colette GUIOT

Il demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucun candidat ne se manifeste.

M. le Maire propose un vote à main levée, la proposition est accordée à l'unanimité

Le Conseil d'Administration du CCAS, a procédé à l'élection des membres de la commission permanente ainsi qu'il suit :

14	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION(S)

Elus des conseillers municipaux : trois membres outre le Maire Philippe TALAGRAND et la vice-présidente Annie TEMPIER

Mérodie ALZAPIEDI

Amélie COULLET

Cécile RAUCOULES

Elus non issus du conseil municipal : 3 membres

Chantal BILLANGE

Sylvie CARRASCO

Colette GUIOT

Délibération n°03-2026 : Vote du CFU

M. le Maire ne prend pas part au vote du CFU.

Sous la vice-présidence d'Annie TEMPIER, le Conseil par

13	Voix POUR
----	-----------

0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION(S)

Approuve le Compte Financier Unique 2025 du CCAS de la Commune de Lézan, qui se résume ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Recettes :	10 635.00 €
Dépenses :	9 466.74 €
Excédent 2024	30 881.38 €
Excédent cumulé 2025	32 049.64€

Section d'investissement :

Recettes Excédent 2024 :	4 272.62 €
Dépenses :	0.00 €
Excédent 2025 :	4 272.62 €

Délibération n°04-2026 : Affectation de résultat

Le conseil décide par :

14	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION(S)

D'affecter l'excédent de fonctionnement de 2025 comme suit :

32 049.64 € à l'article 002, excédent de fonctionnement reporté
4 272.62 € à l'article 001, excédent d'investissement reporté

Délibération n°05-2026 : Vote du budget

Le budget primitif 2026 du CCAS de la commune de Lézan est voté en équilibre par :

14	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION(S)

Ainsi qu'il suit :

Recettes de fonctionnement : 42 049.64 €

Dépenses de fonctionnement :	42 049.64 €
Recettes d'investissement :	6 422.26€
Dépenses d'investissement :	6 422.26 €

Discussion autour du règlement et des missions facultatives

M. TALAGRAND indique que dans l'optique de la rédaction d'un nouveau règlement du CCAS, il convient d'ouvrir un débat concernant les missions facultatives de celui-ci.

Pour rappel les missions obligatoires sont :

- L'instruction des demandes d'aides sociales
- Le plan canicule avec appel des personnes vulnérables
- La lutte contre l'exclusion
- Aides ponctuelles aux personnes en difficulté

Les missions facultatives existantes sont :

- Repas des aînés, distribution de colis,
- Roses offertes aux résidentes des Arcades et du Temps partagé,
- Cadeau aux nouveaux nés, organisation de la semaine bleue.

Les nouvelles missions facultatives pourraient être :

- Journées intergénérationnelles,
- Organisation d'un loto
- Voyages
- Participations financières diverses : aides au permis, au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, tickets cinéma...
- Plusieurs pistes sont évoquées : spectacle cabaret, visite du Musée maison rouge suivie d'un repas à Saint Jean du Gard à l'école d'hôtellerie, thé dansant.

Les membres du CCAS souhaitent également proposer des aides à destination d'un public de jeunes. La création de fonds permettant une aide au financement du permis de conduire, du BAFA ou une aide aux vacances paraît opportune d'autant que ce type d'aide permet un budget maîtrisé car prévisible.

M. le Président expose la volonté des nouveaux élus d'élargir ces missions, suite au constat de solitude d'un certain nombre de personnes, afin de rompre leur isolement, d'autant que le club du 3^e âge n'existe plus.

Il est convenu de prévoir une prochaine réunion fin mai, début juin afin d'organiser et finaliser les actions choisies.

Permanence CCAS

Mme AUDEMARD, travailleur social informe le conseil de la nouvelle politique du département du Gard visant à concentrer les aides sur les familles avec enfants à charge ce qui exclue des dispositifs les personnes seules ou couples sans enfants.

Ceci laisserait donc supposer une augmentation des personnes en difficultés.

Toutefois, le nombre de demande d'aides (4 en 2025) ne semble pas représentatif du nombre de Lézannais en difficulté.

Ceci pourrait s'expliquer par un frein à franchir le seuil de la Mairie et la crainte d'exposer ses difficultés devant des personnes connues (secrétaires ou élus).

Aussi, et afin de rassurer un public nécessiteux, Madame TEMPIER propose la tenue de permanence dans l'annexe de la Mairie et respectant plus l'anonymat, le rythme des permanences restant à définir (tous les 15 jours ou une permanence par mois).

Organisation d'un loto

La question du budget est abordée. Mme TEMPIER indique que l'organisation de lotos permettrait de financer ces actions par les bénéfices tirés de la vente de carton et d'une buvette avec produits alimentaires.

Rencontre avec la directrice du foyer résidence les Arcades

Mme TEMPIER indique avoir rencontré la directrice du foyer-résidence des Arcades, vivement favorable à un partenariat avec la bibliothèque, en vue d'y accompagner physiquement les résidents et d'organiser un portage de livres.

Délibération n°06-2026 : Création d'une régie de recettes

Afin de faciliter l'organisation de lotos par le CCAS et considérant la nécessité d'encaisser les produits proposés à la vente lors de ces manifestations (boissons, en-cas sucrés ou salés), le conseil souhaite qu'une régie de recettes propre au CCAS soit créée.

Le conseil décide par :

14	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION(S)

D'autoriser M. le Maire à solliciter l'avis de M. le Trésorier et de créer ladite régie de recettes.

Informations et questions diverses

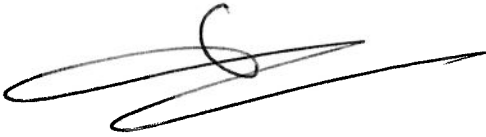
Sans objet

La séance est levée à 20h17.

SIGNATURES DU PROCES VERBAL

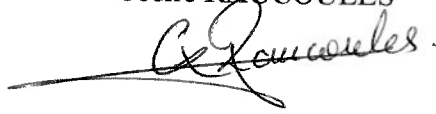
La vice-présidente

Annie TEMPIER



La secrétaire de séance

Cécile RAUCOULES



*Compte rendu du Conseil d'Administration
Du Centre Communal d'Action Sociale du 23/04/2026*

**Membres présents à la séance du 23/04/2026
Ayant participé au vote des délibérations N° 01 à 06
Article R2121-9 du CGCT**

Elus		Fonction	Présent(es)	Excusé(es)	Procuration
TALAGRAND	Philippe	Maire			
ALZAPIEDI	MELODIE	Conseillère municipale			
AUDEMARD	Lysiane	Membre			
BAZOUIN	MURIELLE	Conseillère municipale			
BILLANGE	ANNE-LISE	Conseillère municipale			
BILLANGE	Chantal	Membre			
CARRASCO	Sylvie	Membre			
COULLET	AMELIE	Conseillère municipale			
DURAND	Myriam	Membre			
FRAISSE	BRIGITTE	Membre			
FRAISSE	BRUNO	3 ^{ème} adjoint			
GUIOT	Colette	Membre			
LINSOLLAS	Annie	Membre			
PONTIER	ALAIN	Conseiller Municipal			
RAUCOULES	CECILE	Conseillère municipale			
TEMPIER	ANNIE	2 ^{ème} adjointe			

Délibérations prises dans la séance du 23 avril 2026

01	230426	Election du vice-président
02	230426	Désignation des membres de la commission permanente
03	230426	Vote du CFU
04	230426	Affectation de résultat
05	230426	Vote du budget
06	230426	Création d'une régie

Date de Mise en ligne sur le site internet de la Commune www.lezan.fr : 28/04/2026